



HAL
open science

Un modèle générique de conservation des Aires Marines Protégées à l'épreuve du local : Démarche du projet de recherche CALM

Anne Cadoret, Jean-Eudes Beuret

► To cite this version:

Anne Cadoret, Jean-Eudes Beuret. Un modèle générique de conservation des Aires Marines Protégées à l'épreuve du local : Démarche du projet de recherche CALM. Forum Mondial de la Nature, UICN, Sep 2021, Marseille, France. , 2021. hal-03341348

HAL Id: hal-03341348

<https://hal.science/hal-03341348v1>

Submitted on 19 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Un modèle générique de conservation des Aires Marines Protégées à l'épreuve du local

Démarche du projet de recherche CALM



Anne Cadoret Jean-Eudes Beuret

A. Contexte et démarche de la recherche

L'enjeu de l'acceptation sociale des AMP à l'heure de l'accélération de leur création ...

En 2006, seulement 0,65% des océans étaient officiellement protégés, 7,65 % le sont en 2021. Malgré les difficultés d'évaluation des bénéfices à la conservation de la biodiversité, des études révèlent que ces aires protégées permettent de réduire les impacts anthropiques en limitant les activités prédatrices ou non-durables (Maxwell et al., 2020). Leur création est désormais devenue une priorité pour les instances internationales environnementales, réaffirmée depuis la publication de l'Almanach rapport de l'IPBES (2019), rédigé par près de 450 experts internationaux chargés de faire un état des lieux des enjeux de l'environnement et notamment de la biodiversité. Les AMP sont des dispositifs pour la plupart « descendants », c'est-à-dire qu'ils émanent d'une autorité supérieure au local sur la base d'un cadre de protection globale visant à répondre d'abord à des exigences nationales et internationales de conservation. Ce cadre générique s'inscrit dans un modèle de conservation de la biodiversité associé à une conception de la nature qui a progressivement évolué, d'une conception esthétique à une vision plus naturaliste, voire une radicalisation de la protection de la nature excluant toute activité humaine, à une approche plus sociale, où la participation des communautés locales est au cœur du dispositif. Néanmoins des questions se posent quant au modèle proposé, à la politique du nombre et à son adéquation avec des bénéfices pour la conservation de la biodiversité d'une part et pour les populations d'autre part. Les AMP rencontrent souvent des difficultés sur le terrain, traduisant la complexité d'une articulation entre des objectifs et références locales et globales. Elles font l'objet de négociations, d'ajustements, de transactions ainsi que de conflits. Toute aire protégée « s'inscrit dans un tissu institutionnel et social particulier » (Féral, 2007), sur un espace défini : le modèle proposé, pour s'intégrer harmonieusement dans la réalité locale, doit donc être remodelé par sa mise à l'épreuve du local.

Problématique & hypothèse

Comment le modèle générique de conservation de la biodiversité littorale s'adapte ou se réinvente à l'épreuve des spécificités locales, dans des contextes culturels, politiques et socio-économiques très différenciés ?

Hypothèse principale
Il existe un modèle générique implicite d'AMP. L'adaptation de ce modèle aux spécificités territoriales ou sa réinvention sont gages d'une meilleure acceptation, facteur d'appropriation, d'efficacité et de durabilité de l'AMP au bénéfice de la conservation.

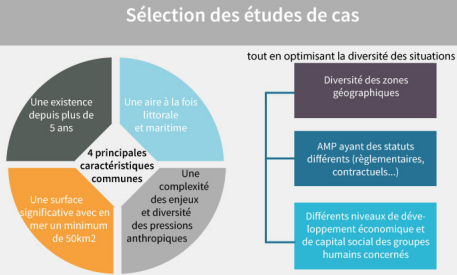
Objectif de la recherche : Caractériser les composantes du modèle générique et identifier et analyser de façon comparative les principaux processus d'adaptation locale d'un dispositif générique de protection de l'environnement littoral et les pistes d'innovation sociale qui en résultent.

3 approches méthodologiques associées

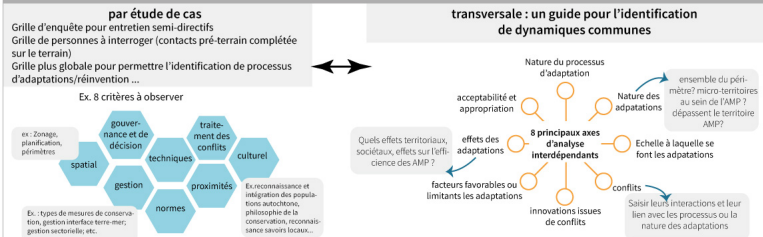
Approche analytique par étude de cas : stratégie de recherche adaptée à l'étude de phénomènes complexes indissociables des contextes dans lesquels ils se produisent (Yin, 1981).

Approche systémique : vise à mettre l'accent sur l'intelligibilité des dynamiques de territoires (temporelles, spatiales, organisationnelles) (Moine, 2006).

Analyse comparative : permet la mise en évidence de mécanismes soit récurrents soit singuliers entre des études de cas considérées comme des systèmes complexes.

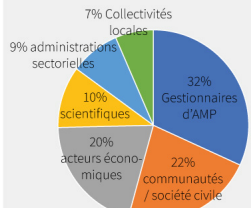


Grilles d'analyse



Recueil d'information

Interviews (201)



Analyse documentaire

(plan de gestion, littérature scientifique, articles de presse, cartes, ...)

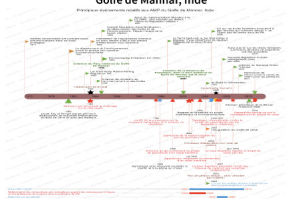
Observation

(Participation à des temps clés de dialogue (6 cas), visites de terrain, relevés d'observations in-situ ...)

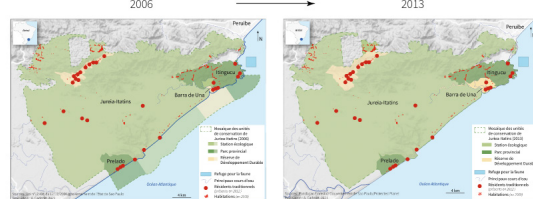
Traitement des informations

Chronologies, cartes, synthèses thématiques des entretiens, synthèses transversales, tableaux, schémas, ...

Ex.: Chronologie des principaux événements des AMP du Golfe de Mannar, Inde



Ex.: Cartes révélant l'évolution spatiale de la mosaïque d'unités de conservation Jureia Itatins, Brésil



B. 13 Aires Marines Protégées étudiées

- Zakynthos (124km2/1999)**: Créé avant tout pour la protection d'une espèce littorale dont les principales zones de nidification sont aussi celles d'un tourisme balnéaire de masse. Le développement du tourisme et des préoccupations de congestion se juxtaposent dans le temps et l'espace, créant des conflits et des besoins de compromis. Or, l'AMP est issue d'une dynamique top-down intégrant à l'origine tout le territoire local. Les agents du Parc travaillent depuis plusieurs années à impliquer pêcheurs, touristes, gestionnaires et résidents dans ses actions. Sa conception est difficile : il s'agit de faire respecter réglementations et codes de bonne conduite issus du dialogue avec certains, mais à mal par l'inventivité de certains touristes en matière de nouveaux usages. La tortue est au cœur d'un marché de l'observation qui se développe sans égard pour sa conservation mais grâce à sa présence.
- Koh Rong (405 km2/2016)**: Cadre marin de gestion des pêches et de l'Éco AMP du Cambodge. Elle est issue de la mobilisation du département des pêches et d'une ONG qui ont mené des études scientifiques et un travail avec les pêcheurs locaux. Ces derniers sont incités à participer à des missions de cartographie visant à limiter la pêche illégale. L'AMP est située sur l'archipel de Koh Rong, constitué d'îles encore peu aménagées, habitées par des communautés villageoises vivant principalement de la petite pêche côtière et très prises des touristes ou backpackers. La dynamique d'AMP est mise en cause notamment par l'octroi par l'État d'une concession d'aménagement de l'île principale à un groupe d'investissement qui entend urbaniser 70% de la surface de l'île avec des infrastructures touristiques et qui a commencé à expulser les pêcheurs de la zone côtière où ils vivent, créant un conflit violent. L'AMP risque d'être mise en échec par une autre AMP créée sur un autre territoire avec un problème de gestion des interfaces terre-mer et de cohérence entre les politiques publiques.
- Taan-Haen (840 km2 / 1978)**: AMP pensée en premier lieu comme un instrument d'aménagement du territoire et de récréation pour les urbains. Le périmètre s'étend en mer sur 377 km2 mais est géré avant tout une étroite bande côtière de de forêts restrictives et à des usages récréatifs. Des conflits et une mainmise noire ont contraint l'AMP à investir des questions plus environnementales : un conflit a éclaté dès années 2000 opposant le Parc et des environnementalistes locaux qui dénonçaient avec succès à un projet gouvernemental de privatisation d'une route littorale. Ils dénoncent l'AMP de dévaloir à la restauration d'un espace marin et à l'investissement par le Parc et soumis à de multiples ingérences étrangères, avec notamment des micro et macro-déchets de la pêche, souvent vers des îles lointaines.
- Golfe de Hauraki (13 900km2/2000)**: Cette AMP se matérialise par un Forum visant la coordination des politiques publiques pour la conservation marine. Le Parc compte cinq réserves marines gérées par le ministère de l'environnement mais représentant 0,3% de sa surface et ne formant pas un réseau cohérent de zones de protection. Sans pouvoir d'État, l'AMP est avant tout un Forum composé d'élus de collectivités territoriales, 3 ministères (conservation, pêche, affaires maritimes) et des représentants du peuple maori. L'enjeu du Forum est surtout d'influencer des politiques territoriales et sectorielles. C'est une AMP territoire de travail et vit, avec un million de personnes qui vivent sur son littoral et une région constituée de plus de 100 îles. Le Forum a permis de trouver une légitimité mutuelle en consacrant par le ministère des pêches qui ne veut revenir ni sur ses prérogatives, ni sur son échelle de gestion des pêches, comme par certaines collectivités ou par le peuple maori, qui entend mettre en avant une gestion coutumière des zones littorales et réinventer une parole de représentation au sein du Forum.
- Golfe de Mannar (11 050 km2 / 1981)**: Créée à l'initiative de l'État du Tamil Nadu, pour protéger trois écosystèmes marins constitués de coraux, herbiers et mangroves. L'AMP est avant tout une zone centrale d'une réserve de biosphère créée en 1989 et reconnue par l'UNESCO en 2001, qui ajoute une zone périphérique, objet d'actions de développement durable durant les dix premières années de la réserve, couvrant 10 500 km2 et accueillant 1100 000 personnes. Le budget de la réserve a été financé par 10 îles de la fin d'un projet financé par le Fond Global pour l'Environnement et les Fonds du gouvernement, ne permettant plus que le fonctionnement d'une équipe restreinte peu présente sur le terrain. Le Parc National est lié à une zone de non-préjudice mais où sont collectés des algues par les villageois dont le choix de servir sont limités. L'existence de ces 2 AMP sont actuellement liées par les opportunités à un très grand projet de creusement d'un canal maritime entre l'Inde et le Sri Lanka.
- Port Cros (170km2/1963)**: En 2006, une loi modifie la gouvernance des parcs nationaux français : élus, professionnels, ONG, experts... sont désormais intégrés aux instances décisionnelles. Suite à des concertations et une série de conflits, le parc s'étend sur le continent et sur l'île de Porquerolles en 2012. Les îles de l'AMP attirent de nombreux visiteurs (4 à 13 millions de visiteurs). Des actions sont menées pour limiter les effets négatifs d'une "hyper-fécondation", mais comme dans d'autres domaines, ces actions restent soumises à une légitimité locale qu'il n'est pas facile d'acquiescer que de façon partielle malgré les résultats positifs en termes de conservation.
- Corrales del Rosario y San Bernardo (12000/02/1974)**: À 90% maritime, incluant deux petites îles habitées par des communautés afro-descendantes autochtones reconnues des droits spécifiques relatives aux groupes indigènes et tribaux. Mais, ces îles ont aussi de nombreux usages touristiques, avec des hôtels et 13 millions de visiteurs par an. Dans le passé, dont la direction est pilotée par le congrès militaire du pays, n'est parvenue qu'une pêche de subsistance avec des lignes à la main et les contaminants sont salissants. Or les principales menaces sont liées à des populations combinées pour lesquelles le Parc ne peut pas agir. L'identification du trait de côte est normalement interdite et les habitants se plaignent de ne pouvoir se protéger contre une érosion qui menace leurs habitations et leurs terres agricoles. La gestion d'aire de participation spatiale à la conservation à été établie, créant un fossé entre les habitants du Parc et ceux qui le gère. Mais en 2018, la location de la division du plan de gestion, une communauté locale autochtone s'est mise de son droit à la consultation préalable pour construire des propositions et demander l'incorporer dans la prise de décision.
- Moorea (Moorea)**: AMP issue d'un conflit autour de l'identification du statut de zone et de la gestion de bungalows par des opérateurs touristiques. Le Plan de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM) se compose de 6 zones de gestion. La gestion est confiée à la commune avec des possibilités de sanctions qui restent limitées. Nombre d'usages récréatifs sont officiellement sanctionnables, à l'inverse de la pêche, ce qui crée un sentiment d'injustice au sein d'une population où tout le monde pêche. La création de zones de non-pêche brise la continuité terre-mer pour des populations qui s'approprient un espace allant de la côte de la montagne au récif, où elles ont leurs attaches et leurs repères. Lors de la révision du PGEM (2014-2021), l'un des problèmes sont posés et des espaces de concertation violente le jour, permettant une meilleure implication des pêcheurs.
- Reserve de Développement Durable Barra Do Unha ; Mosaïque d'unités de conservation Jureia Itatins (14200 km2 / 2013 / 2006)**: En 1985 est créée une station écologique pour protéger un projet d'aménagement touristique. Mais ce statut exclut les habitants de la zone qui sont pourtant nombreux à y vivre. C'est le point de départ d'un conflit encore vif, entre les municipalités et les habitants car ceux-ci défendent leurs droits de vivre sur le territoire et de pratiquer leurs activités traditionnelles (dont la pêche, qui tous pratiquent, malgré des incitations de fait à partir d'voies écologiques peu entretenues, nature de relations dominées d'interdépendances entre les citoyens et des résidents secondaires dont certains ont été expulsés, limitations imposées à nombre d'activités...). Dans les années 2000, un zonage de l'AMP en mosaïques d'unités de conservation avec une réserve de développement durable au nord a négocié mais une série de conflits empêchant l'élaboration d'un plan de gestion et la constitution d'un conseil délibératif, au détriment de la conservation et de la population locale.
- Saloum Delta Biosphere Reserve**: Delta du Saloum (1800km2/1981). En 1981 est créée la réserve de biosphère autour d'une zone centrale au statut de Parc national. Des financements permettent d'élaborer un plan de gestion avec la participation de la population après 15 ans d'existence sans plan de gestion ni périmètre clairement défini. Des projets internationaux et locaux se juxtaposent, de gestion des ressources naturelles mais aussi d'appuis au développement local, déployés sur 47 villages (régulation des mangroves, saisonnalité du mangrove de coquillages...). La multiplicité des initiatives fonctionne comme un puzzle mais la réserve n'est plus vraiment de moyens de gestion et repose, de fait, sur une multitude d'acteurs ayant des statuts juridiques et moyens divers : un parc national, des aires marines protégées (reconnues par l'État mais issues d'initiatives privées), des réserves naturelles communautaires, etc.).
- Rapa Nui / Motu Motiro Hiva (125000 / 2020)**: En 2020 est créé le parc marin autour d'îles inhabitées sans consultation de la population Rapa Nui, renforçant un sentiment de domination d'acteurs étrangers et marquant le début d'un processus d'AMP initié par le conseil d'administration de l'État. Différents scénarios de statuts sont envisagés et deviennent concurrents, fracturant les alliances locales au sein de la population Rapa Nui. C'est finalement une aire multi-usages qui est approuvée en 2018. Reste à lui donner un contenu, un comité directeur composé majoritairement de représentants du peuple Rapa Nui et à traduire en règles légales des principes tels que celui de réserver la zone à une pêche Rapa Nui (artisanale et limitée à des engins traditionnellement utilisés par les Rapa Nui ou relevant d'une pêche sportive).
- Jureia Itatins patchwork of conservation units**: Isla Grande de Atacama (12643km2/2004). Depuis 15 ans, les efforts se sont accumulés, avec des financements conséquents du Pacifique Sud-Orientale de l'État d'actions, mais au détriment de la population locale à l'exception de quelques pêcheurs spécifiques, en accord sur un conseil de gestionnaire local. Cette AMP a été créée en 2004 sans affectation de ressources permanentes, mais avec un projet chargé d'établir un plan de gestion de 2005 à 2010 à ce jour. L'installation de cette AMP reste un objectif. La zone recèle une biodiversité caractéristique du Pacifique Sud-Orientale de zones humides, des herbiers géologiques et paléontologiques. Les principales menaces sur la biodiversité proviennent de la pêche et de la collecte d'algues, du tourisme avec notamment un site colonisé en été par du camping sauvage illégal (défendu comme une pratique culturelle par un collectif auto-déclaré « communauté écologique » alors que les activités à l'environnement sont interdites).